



Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2022

Présents : Alban Dubois, Sylvain Camus, Henri Desplan, Henri-Pierre Fabre.

Absents excusés : Chantal Ayouaz, Jean-Michel Desplan, Régine Fortis.

Secrétaire de séance : Henri-Pierre Fabre.

La séance est ouverte à 18h30.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 27 Avril 2022 qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Décision modificative :

Décision modificative au Budget concernant la répartition financière des fonds pour la cabane d'Aouéran.

Les finitions de la cabane sont prévues pour la première semaine d'Août 2022.

2. Parcours VTT :

Nous rappelons qu'il y a un an et demi une commission tripartite entre la Communauté de communes, la Mairie de Melles et l'association Wood Riders a été créée. Elle a pour but, grâce à la mise en service de 4 parcours VTT, de favoriser le développement économique et touristique local, tant au niveau de la station du Mourtis que du village de Melles et de son auberge.

Ces 4 parcours avec des niveaux de difficultés différents sont les suivants :

- Mourtis, Montjijole, Artigascou
- Mourtis, Sesquert, Baridère, chemin du Clot, Melles
- Mourtis, Melles, par la route du Col

- Mémorial de l'Ours.

Il est précisé sur la convention tripartite que la pratique du VTT sur ces parcours ne sera autorisée que du mois de Mai ou mois d'Octobre.

3. Fonds de concours - Piscine de ST Béat :

Pour assurer le fonctionnement dès cette année de la piscine de St Béat, le budget nécessaire sera à parité entre :

- d'une part la Communauté de communes et les communes de l'ancien canton de St Béat.
- D'autre part, entre le Département et la ville de St Béat.

La Commune de Melles participerait à hauteur de 300 à 400€ annuels.

Dans un deuxième temps, des solutions seront à trouver pour pérenniser l'ouverture de cette piscine et son fonctionnement.

4. Questions diverses :

- Notre employé communal :

Jérôme Ges a été victime d'un accident au mois de février dernier et il n'est toujours pas rétabli à ce jour. Son contrat avec la Mairie expirant fin de juillet, nous décidons de ne pas remplacer son poste et d'attendre d'en savoir plus quant à la date de son rétablissement que nous souhaitons proche.

- La Mairie a reçu un courrier me Clausener Nicolonus demandant de remettre en état la plaque commémorative relatant le don du tombereau fait par M. Paul Redonnet. En effet cette plaque a été cassée lors de travaux sur la route au niveaux des ateliers municipaux.

Nous décidons qu'étant donné que le tombereau étant complètement délabré, il n'y a pas lieu de refaire cette plaque commémorative expliquant ce don mais que nous garderons une trace écrite de ce geste et de ces faits dans les archives sur le patrimoine de la Commune en cours de rédaction.

- Un poulailler collectif est en passe d'être réalisé sur le terrain prêté par Jérôme Rumeau situé sous l'école communale. Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour sa construction ainsi que pour sa mise en service et son entretien dans une démarche écologique et citoyenne. C'est un excellent moyen de faire baisser le volume des ordures ménagères en nourrissant les poules avec les épluchures et les restes des repas., et bien sûr de récupérer quotidiennement quelques œufs frais pour les participants à cette démarche.
- Dans une même intention concernant la gestion des déchets sur la Commune, nous prévoyons de mettre en place des composteurs collectifs. Cela permettra limiter les apports en déchetterie de grands volumes de déchets végétaux et d'éviter également de jeter les déchets organiques à la poubelle des ordures ménagères. Le compostage, par son processus de transformation biologique permet de récupérer en fin de cycle un terreau très utile pour les jardins. Nous prévoyons 3 composteurs collectifs :

un vers le cimetière
un vers les ateliers municipaux
un vers le haut du village.

- En ce qui concerne l'auberge communale, actuellement gérée par Sylvain Camus de manière provisoire jusqu'à la fin de la saison estivale, nous relançons les recherches afin de trouver une solution plus pérenne de gérance.
- L'ours ayant occasionné de lourdes disparitions la saison dernière (12% du troupeau), il a été décidé en cas d'attaques répétées, conformément à l'arrêté ministériel et préfectoral de procéder à des effarouchements renforcés avec des munitions à double détonation, par un groupe de volontaires formés par des spécialistes de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et sous le contrôle de la DDT (Direction Départementale des Territoires).
- Il sera demandé à l'entreprise Cassagne d'enlever le poteau électrique en béton qui est couché le long de la route à Artimédan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30, Monsieur Le Maire remercie son Conseil municipal.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Alban Dubois